

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 064

**Approuvant la signature d'un contrat relatif à la visite de la Ferme Pédagogique
LE P'TIT BRIN DE PAILLE**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place pour les enfants du centre de loisirs une visite de la Ferme Pédagogique LE P'TIT BRIN DE PAILLE le 09 avril 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif à une visite de la Ferme Pédagogique est signé avec l'Association LE P'TIT BRIN DE PAILLE demeurant 7 bis rue Jules Ferry – 91160 LONGJUMEAU.

ARTICLE 2

La visite se déroulera le 09 avril 2024.

ARTICLE 3

Le montant TTC est de 653.00 €, les crédits seront inscrits au Budget Ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

N° 2024 - 064

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 25 mars 2024

Le Maire,
Olivier Thomas

